

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 11 octobre 2010

Présents :

M.COULLARÉ, Maire

MM CORLAY, CLOUET, THOMANN, Mme BALCAEN Adjoints

MM MACHU, PINCHEDEZ, QUILLAC, CWIKLINSKI, FACCENDA

Mmes AROGUEZ, DUMOULIN, LEGROS, Conseillers Municipaux

Absents excusés et représentés: Mme BORYCZKA, M. LEFEBVRE

Secrétaire de séance : M. FACCENDA

.....

La séance est ouverte à 19 h 10

1°/ Approbation des procès verbaux des 06 mai 2010 et 28 juin 2010.

Le compte rendu de la séance du 06 mai est approuvé avec la remarque suivante :

Sur le point **n°3 subventions aux associations** rédiger autrement ce paragraphe à la demande de M. THOMANN

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents avec une voix contre.

Le compte rendu de la séance du 28 juin 2010 est approuvé avec la remarque suivante :

Sur le point **n°8/4 questions diverses** il faut lire une photo au lieu de diaporama.

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents.

2°/ Convention avec le Conseil Général de l'Oise pour les travaux de l'Entrée de Monceaux et la RD 29

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux d'aménagement situés rue d'En Bas et la RD 29, afin de sécuriser et d'embellir l'entrée de village. Une autorisation pour signer la convention doit être validée en conseil municipal pour l'exécution de ces travaux. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général de l'Oise pour les travaux d'aménagement de l'entrée de Monceaux situés sur la RD 29.

3°/ Point sur les travaux d'Entrée de Monceaux et la RD 29

M. CLOUET a fait le point avec M. Denis MESSIO et l'entreprise GUILLOU, lors d'une réunion de chantier, afin de choisir les plantations nécessaires pour l'entrée de village.

Concernant les travaux de clôtures du tennis, M. CORLAY informe que la commune a subi des dégradations sur la réfection de clôture, une plainte a été déposée en gendarmerie. Un expert du cabinet Axa Assurances a constaté les dégâts sur le terrain à partir des photos prises par les services techniques. Conclusion : compte tenu que les travaux ne sont pas réceptionnés il n'y aura pas d'indemnisation.

4°/ Point sur les finances communales

Monsieur le Maire informe que la trésorerie de la commune est un peu juste compte tenu du règlement des investissements réalisés dans l'année, il propose de contracter un emprunt d'ici la fin de l'année pour subvenir à ces dépenses d'investissements comme cela était prévu dans le budget. Actuellement il faut procéder à un tirage de fonds sur notre ligne de trésorerie. Le montant n'étant pas encore défini.

5°/ Travaux de débroussaillage dans le Marais de Monceaux

M. CWIKLINSKI fait un exposé aux membres du conseil municipal sur les Marais de Sacy le Grand suite à la visite de Monsieur le Préfet le 28 septembre 2010.

Il rappelle qu'actuellement la restauration, par débroussaillage, d'une partie du marais de Monceaux est pilotée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie avec des subventions européennes (contrat Natura 2000). Dans un avenir proche, se posera la question du financement des opérations d'entretien (fauchage) des surfaces restaurées.

Il informe que le Syndicat a embauché un ingénieur pour gérer les Marais de Sacy le Grand.

Par ailleurs un nouveau contrat Natura 2000 devrait être proposé à la commune pour la préservation d'une bruyère rare présente en bordure du Marais.

6° / Stationnement et plan de circulation dans les rues de Monceaux

M. CORLAY expose quelques photos prises dans les rues de Monceaux concernant le stationnement.

Il rappelle la mise en place des sens interdits rue Cuignières et rue Madame il propose de mettre un panneau sens interdit à 50 mètres pour que les gens ne s'engagent pas dans la rue Cuignières dans le sens Mairie vers le marronnier.

Le devis de l'entreprise SIGNATURE qui fournira les panneaux est arrivé tardivement, Monsieur le Maire valide ce devis.

La mise en place définitive du plan de circulation débutera début novembre une fois les panneaux livrés.

7°/ Questions diverses

7°1/ Monsieur le Maire a chargé l'agent technique d'effectuer des travaux de fauchage sur le site contigu de la station d'épuration. Ceux-ci seront facturés au SITTEUR et une convention sera signée entre les deux parties pour le paiement.

7°2/ Monsieur le Maire informe que la commune a reçu un courrier de la ville de Creil concernant des frais de scolarisation d'un enfant de Monceaux. La participation financière à la scolarisation de cet enfant paraissant très élevé (824 €uros) il demande le détail des frais à la ville de Creil. Il ne s'agit pas d'un choix personnel mais médical pour cet enfant intégré dans une CLIS (Classe d'Intégration Scolaire).

7°3/ La commune doit effectuer à nouveau un recensement de la population qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2011. Le Maire propose que Mme BALCAEN soit la coordinatrice et que sa fille soit agent recenseur.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 40

Le Secrétaire de séance

F. FACCENDA

Le Maire

A. COULLARÉ